

## 1.82 Les opérations financières du secteur privé

CONSTATANT que depuis cinq ans, les investissements privés affluent vers les pays en développement à tel point qu'ils correspondent aujourd'hui au triple du volume de l'aide publique au développement;

NOTANT le rôle important des organismes bilatéraux de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements qui catalysent l'investissement privé direct dans les pays en développement;

RAPPELANT la recommandation d'Action 21 selon laquelle «il faudrait inciter les entreprises commerciales et industrielles, y compris les sociétés transnationales, à adopter des politiques d'entreprise applicables dans le monde entier pour assurer un développement durable»; et «encourager les filiales implantées à l'étranger à changer leurs modes de fonctionnement afin de refléter les conditions écologiques locales et à partager leurs expériences avec les autorités locales, le gouvernement du pays et les organisations internationales» (Chapitre 30.22);

NOTANT que les organismes multilatéraux tels que la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement, jouent un rôle de plus en plus grand dans le financement, l'assurance et la garantie des investissements privés ainsi que dans la fixation de critères de développement durable pour justifier de tels investissements;

CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que l'augmentation du financement mondial des investissements du secteur privé par des organismes bilatéraux de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements n'obéit à aucune norme sociale et environnementale généralement agréée;

NOTANT que les lignes directrices de la Société de finance internationale de la Banque mondiale sur l'environnement sont déjà adoptées comme normes minimales pour le développement durable par certains organismes bilatéraux de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements tels que la US Overseas Private Investment Corporation;

NOTANT EN OUTRE que le rôle du commerce dans le développement durable est le thème des débats d'un groupe d'experts de haut niveau, thème repris tout au long du présent Congrès mondial de la nature;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. CHARGE le Directeur général de l'UICN d'étudier les possibilités de promouvoir le développement durable à travers les programmes des membres de l'UICN, grâce au potentiel de financement par le secteur privé, notamment le portefeuille d'investissements en valeurs mobilières, les prêts du secteur privé et les investissements privés directs, et de faire rapport à ce sujet au Conseil.
2. PRIE INSTAMMENT l'Union d'entrer en contact avec le secteur privé afin d'influencer la manière dont il évalue les dommages et des risques pour l'environnement.
3. PRIE INSTAMMENT les organismes bilatéraux de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements de coordonner, dans le cadre d'enceintes internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Union de Berne (Union d'assureurs des crédits et des investissements internationaux), l'élaboration et l'application de critères communs relatifs aux investissements pour le développement durable et l'environnement qui prennent en compte les lignes directrices de la Société de finance internationale de la Banque mondiale sur l'environnement et les adoptent comme référence de base.
4. PRIE INSTAMMENT les membres de l'UICN de promouvoir les mesures demandées au paragraphe qui précède.